

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE de SAINGHIN-EN-WEPPE**

---

**Séance du 19 octobre 2022**

L'an deux mille vingt-deux le dix-neuf octobre à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur CORBILLON Matthieu, Maire.

**Etaient présents** : M. Mme CORBILLON Matthieu, DEWAILLY Bruno, BRASME Marie-Laure, POULLIER Bernard, ROLAND Éric, BAJERSKI Sophie, DELPORTE ANDRE Marie-Françoise, PIECHEL Christophe, ARNOULD Caroline, DUPONT DUMOULIN Valérie, HERBIN Gaël, ZWERTVAEGHER COUTTET Florence, ROELENS Natasha, LABAERE Cynthia, DESPREZ Martine, VANDRISSE Guillaume, MORTELECQUE Denis, GUERBEAU Pascale, CAPANNELLI Claire, WAYENBURG Aymeric, BARBE PLONQUET Marie-Laurence, MOUILLE Sophie, CARTIGNY Pierre-Alexis

**Excusé** :

M. AFFLARD Christian

**Avaient donné procuration** :

Mme BOITEAU Nadège à M. CORBILLON Matthieu  
Mme PARMENTIER Isabelle à Mme DELPORTE Marie-Françoise  
M. ARSCHOOT Dominique à Mme DUPONT Valérie  
M. BAILLY Claude à M. DEWAILLY Bruno  
M. DUCATEZ Marc à M. POULLIER Bernard

**Assistait à la séance** : Claire ROLAND, Secretariat Général

Il a procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code des Collectivités Territoriales. Mme ARNOULD Caroline ayant été désignée pour remplir ces fonctions les a immédiatement acceptées.

N° 1

## **FINANCES**

Contraction d'un emprunt auprès de la Banque Postale pour un montant de 3 000 000 €

Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal : 29

En exercice : 29

Présents : 23

Quorum : 15

Qui ont pris part à la délibération : 28

Date de convocation : 8 octobre 2022

Date de réception en préfecture : 27 octobre 2022

### **CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 19 octobre 2022**

N° 1

## **FINANCES**

Contraction d'un emprunt auprès de la Banque Postale pour un montant de 3 000 000 €

### Préambule

La ville de Sainghin-en-Weppes a décidé la construction d'une école maternelle en remplacement des écoles Salvador Allende et du Centre. Cette nouvelle école maternelle sera construite sur le site de l'école maternelle Salvador Allende, cette dernière va être démolie avant la fin de l'année 2022.

Le coût total du projet est estimé à ce jour à 5 999 285,79 € TTC.

Afin de pouvoir le financer, la commune doit avoir recours à un emprunt bancaire.

Le montant total qu'il est nécessaire que la ville emprunte pour le financement du projet s'élève à 3 000 000 €.

Ce montant est réparti sur un unique prêt. Un contrat de prêt auprès de la Banque Postale (3 millions d'euros).

Le Quorum constaté,

Le conseil municipal de Sainghin en Weppes,

**Vu**, l'avis favorable à l'unanimité des membres présents de la commission « Administration Générale » du 13 octobre 2022,

**Vu** l'offre de prêt émise par la Banque Postale à l'attention de la ville de Sainghin-en-Weppes pour un montant de 3 000 000 €,

## CONSIDERANT

- La nécessité de souscrire un emprunt d'un montant de 3 000 000 € afin de financer les travaux de construction de l'école maternelle de la ville de Sainghin-en-Weppes,

- L'offre de prêt émise par la Banque Postale à l'attention de la ville de Sainghin-en-Weppes pour un montant de 3 000 000 €,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE A LA MAJORITE DES SUFFRAGES EXPRIMES (22 voix pour, 6 absentions),**

- **DE SOUSCRIRE** un emprunt auprès de la Banque Postale, d'un montant de 3 000 000 €, sur une durée de 31 ans.

- **DE PRENDRE ACTE** des conditions de l'emprunt qui sont les suivantes :

Montant du contrat de prêt : 3 000 000 €.

Durée du contrat de prêt : 31 ans.

Objet du contrat de prêt : Financement du projet de création de l'école maternelle de la ville de Sainghin-en-Weppes.

Taux :

- Tranche obligatoire à taux fixe.

Taux : 2,99 %

Durée : 30 ans et 1 mois, soit 30 échéances d'amortissement

Versement des fonds : cette tranche obligatoire est mise en place en une seule fois le 27/10/2023 par arbitrage automatique ou de manière anticipée à une date antérieure dans le respect d'un préavis de 5 jours ouvrés TARGET/PARIS.

Echéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité annuelle.

Mode d'amortissement : échéances constantes.

Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle.

Commission :

Commission d'engagement : 0.10% du montant du contrat de prêt

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer le contrat et à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales du contrat de prêt.

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus,  
Suivent les signatures,  
Pour copie conforme,

Le Maire,  
Matthieu CORBILLON

